

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Marchés publics de travaux**

**Règlement de la consultation**

**R.C.**

**Maître d'ouvrage**

MINISTÈRE DE LA CULTURE  
 Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté  
 Conservation régionale des monuments historiques  
 39-41 rue Vannerie - 21 000 DIJON

**Objet de la consultation**

Département :	Yonne
Commune :	Sens
Édifice :	Palais Archiépiscopal – Aile des écuries Monument historique classé
Opération :	Restauration du clos et du couvert
Corps d'état :	lot n°1 Installation de chantier – Échafaudages lot n°2 Maçonnerie – Pierre de Taille lot n°3 Charpente – Couverture lot n°4 Menuiseries – Ferronnerie – Peinture

**Date limite de remise des offres : Mercredi 12 novembre 2025 à 12 h 00**

À titre indicatif, le début des travaux est prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

## **Article 1 – Conditions de l'appel d'offres**

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article R. 2123-1 du code de la commande publique (procédure adaptée).

Le marché pourra être conclu avec des entreprises groupées solidaires.

Les prestations seront réalisées en une tranche unique comprenant 4 lots :

- lot n°1 Installations de chantier – Échafaudages
- lot n°2 Maçonnerie – Pierre de Taille
- lot n°3 Charpente – Couverture
- lot n°4 Menuiserie – Ferrographie – Peinture

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au CCTP.

**Variantes** : Néant (mais non interdites).

Les candidats peuvent proposer des variantes libres (articles R. 2151-8 et suivants du code de la commande publique) qui ne seraient pas prévues dans le cahier des charges, à condition d'avoir chiffré obligatoirement la solution de base.

Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard **6 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des plis. Si, dans le cadre d'une négociation, les candidats remettent une nouvelle offre de prix, le délai de validité des offres de 120 jours est reconduit à compter de la date de réception de cette nouvelle offre de prix.

Le chantier est soumis aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et du décret 94-1159 du 26 décembre 1994 concernant les missions de coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

Les entreprises devront fournir à l'appui de leur offre toutes précisions utiles sur les raccordements aux réseaux qui leur seraient nécessaires (voirie, eau, électricité, etc.).

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de procéder à une négociation après la remise des offres.

**Une visite des lieux d'exécution du marché est obligatoire. (voir les créneaux horaires imposés sur le certificat de visite à la fin du RC)**

Cette visite est importante pour assurer une réponse complète et conforme. À ce titre, les candidats sont réputés avoir une connaissance parfaite des lieux permettant d'apprécier justement les caractéristiques des lieux ou les contraintes inhérentes aux sites et d'effectuer leur mission correctement. Des rendez-vous seront fixés aux entreprises sur des créneaux horaires définis.

## **Article 2 – Présentation des offres**

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur la plate-forme des marchés publics.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

### **A – dossier candidature :**

- lettre de candidature (ou imprimé DC1) ;
- déclarations du candidat DC2, DC4, DC5, DC6 ;
- déclarations sur l'honneur prévues aux articles R. 2143-3 à 16 du CCP ;
- extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (Kbis) ou le cas échéant une carte d'identification justifiant l'inscription au registre des métiers.
- attestations d'assurances (décennale et responsabilité civile) ;
- copie de la carte de qualification Qualibat (ou références équivalentes) :
  - lot 1 Installations de chantier/Échafaudages : néant
  - lot 2 Maçonnerie/Pierre de taille : Qualibat 2194 ou références MH équivalentes
  - lot 3 Charpente/Couverture : Qualibat 2393 et 3194 ou références sur MH équivalentes
  - lot 4 Menuiserie – Ferronnerie - Peinture : Qualibat 3552 4393, 4413, 4493, 6612 ou références de travaux sur MH indispensables
- chiffre d'affaires des trois dernières années ;
- attestations de maîtres d'œuvre pour chantiers similaires de moins de 3 ans ;
- dossiers photos permettant de juger le travail réalisé.

### **B – dossier offre :**

- acte d'engagement daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise signataire du marché.

Cet acte d'engagement sera éventuellement accompagné de demande(s) d'acceptation de sous-traitant(s) et d'agrément des conditions de paiement. La décision de recourir à une sous-traitance devra être impérativement précisée à la remise des offres.

Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage éventuellement de sous-traiter, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement et le fait d'accepter ou de renoncer au bénéfice de l'avance forfaitaire.

- cahier des clauses administratives particulières (CCAP), à accepter sans aucune modification ;
- cahier des clauses techniques particulières (CCTP), à accepter sans aucune modification ;
- mémoire justificatif de la valeur technique de l'offre (appelé mémoire technique et comportant au maximum 30 pages)
- cadre de décomposition forfaitaire et/ou bordereau de prix unitaires dûment complété et signé ;
- certificat de visite de l'édifice complété et signé (joint au présent RC).

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R. 2144-1 à 7 du code de la commande publique.

### **Article 3 – Transmission par voie électronique**

La présente consultation est passée en application des articles R. 2132-1 à R. 2132-14 du Code de la commande publique relatifs à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Dans les chapitres suivants, il est fait référence, pour les paragraphes traitants de la dématérialisation de la procédure, au site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Le lieu des échanges est appelé marches-publics.gouv.fr. Les soumissionnaires auront la possibilité de consulter les avis publiés sur le site, de retirer le DCE dans son intégralité, de poser des questions sur le DCE, de répondre par voie électronique, et d'être tenus informés des rejets.

#### **Modalités de la consultation dématérialisée.**

##### ***1 – Préalable***

Le soumissionnaire devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) pour toute action sur ledit site.

Un manuel d'utilisation est également disponible sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) afin de faciliter le maniement de la plate-forme.

##### ***2 – Retrait du DCE***

Les soumissionnaires doivent retirer le DCE à l'adresse suivante : [https://www.marches-publics.gouv.fr \(référence «Sens Ecuries»\)](https://www.marches-publics.gouv.fr (référence «Sens Ecuries»))

Pour ce faire, les soumissionnaires devront renseigner un formulaire d'identification. À cet effet, ils fournissent le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications, etc.).

Afin de pouvoir lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : EXCEL, PDF, JPEG.

Questions posées sur le cahier des charges : les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions à la personne publique pendant la durée décrite à l'article 8 du présent règlement de consultation. Ils le feront par la voie électronique via le bouton « Déposer une question » qui apparaît dans la rubrique correspondante à la consultation du DCE. Les soumissionnaires ayant utilisé cette voie recevront la réponse par ce service, de même que l'ensemble des soumissionnaires ayant retiré le DCE.

##### ***3 – Dépôt de l'offre***

Il est rappelé que la date limite du dépôt de l'offre est fixé au :

**Mercredi 12 novembre 2025 à 12 h 00**

Lors des réponses sous forme dématérialisée et afin de garantir le bon déroulement de cette procédure, les soumissionnaires devront tenir compte des indications suivantes :

#### **4 – Format des fichiers**

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", ...
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros", ...

#### **5 – Anti-virus**

Les soumissionnaires s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En effet, conformément au décret, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu, le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

#### **6 – Gestion des hors délais**

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt, dans les conditions telles que définies ci-dessus, sera considéré comme hors délai.

#### **7 – Copie de sauvegarde**

Les candidats et soumissionnaires qui transmettent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à l'acheteur, sur un support papier ou sur un support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents établie selon les modalités fixées par l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

#### **8 – Mentions complémentaires**

Les avis d'appels publics à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification. Dans le cas où ces avis auraient fait l'objet d'une publication sur le BOAMP et/ou le JOUE, ces derniers font foi.

1. les soumissionnaires s'engagent à ne pas contester le présent règlement de consultation, les documents auxquels il renvoie, ainsi que les éléments constitutifs du dossier de consultation,
2. le pouvoir adjudicateur s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne. Ces mêmes documents sont disponibles sur support physique électronique (CD) ou imprimés sur papier. Les documents imprimés sur papier sont conservés dans les locaux du Service Marchés du pouvoir adjudicateur et sont les seuls faisant foi sous cette forme.
3. les soumissionnaires disposent de documents disponibles sur le site :
  - ⊕ le manuel d'utilisation
  - ⊕ les conditions générales d'utilisation
  - ⊕ les pré-requis techniques

Ces documents décrivant l'utilisation du site « [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) » font partie intégrante du présent règlement de consultation.

**ATTENTION : le système détecte les éventuelles modifications effectuées sur le(s) document(s) entre l'envoi de leur signature et l'envoi du document ayant généré ladite signature. Tout document modifié est alors rejeté.**

## **Article 4 – Jugement des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2151-1 à R. 2152-13 du code de la commande publique et suivant les critères suivants :

<b>POSTE</b>	<b>CRITÈRES</b>	<b>pondération</b>
A	Prix des prestations	0,4
B	Valeur technique de l'offre au vu du mémoire justificatif proposé sur la base des critères suivants : – Qualité du mémoire technique 2/10 – Méthodologie (en particulier pour garantir les délais), dont détail 3/10 des matériaux et mises en œuvre, objet d'un enjeu particulier pour chaque lot – Moyens techniques et humains (expérience et qualification 3/10 du personnel affecté au chantier) – Propositions alternatives : délais, variantes, etc. 2/10	0,6

### **Valeur technique**

– chaque critère est évalué et noté sur 10 avant l'application de la pondération sauf poste A (voir formule ci-après).

### **Prix**

– le prix A =  $10 + (10 \times a)$  avec  $a = \frac{O - P}{O}$

O = estimation prévisionnelle HT du lot concerné

P = montant HT de l'offre du lot concerné

Chaque offre sera notée par la totalisation de tous les postes et classée par ordre décroissant.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres prévaudront et le montant sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront également rectifiées et le montant ainsi rectifié sera pris en considération pour le jugement de l'offre.

## **Article 5 – Négociation**

### **Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition, notamment financière.**

Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par le pouvoir adjudicateur, celui-ci se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation. Conformément à la spécificité de la procédure adaptée, la négociation au titre du présent marché demeure facultative.

En cas de négociation, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de :

- engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes,
- écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable,
- échanger par e-mails, lors d'une rencontre ou via la plateforme pour négocier avec le/les candidat(s).

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

**Un nouvel acte d'engagement, prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale, devra alors être signé. À tout moment le maître d'ouvrage peut mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.**

#### Article 6 – Conditions d'envoi

Les offres seront déposées sur la plate-forme de dématérialisation avant la date limite fixée en page 1 du présent RC.

#### Article 7 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire nécessaire à l'étude du dossier de consultation, et pour réaliser la visite obligatoire, les entreprises s'adresseront par écrit à Monsieur le Conservateur régional des monuments historiques (DRAC Bourgogne-Franche-Comté) ou à :

- **M. Gérard JACQUET**  
tél : 03.80.68.50.84  
mail : [gerard.jacquet@culture.gouv.fr](mailto:gerard.jacquet@culture.gouv.fr)
- ou
- **M. Jean-Baptiste REZVOY**  
tél 03.80.68.50.67  
mail : [jean-baptiste.rezvoy@culture.gouv.fr](mailto:jean-baptiste.rezvoy@culture.gouv.fr)

S'agissant de renseignements techniques complémentaires, les entreprises devront s'adresser à l'Architecte en chef des monuments historiques, maître d'œuvre, à l'adresse ci-dessous :

Monsieur Frédéric DIDIER  
Architecte en chef des monuments historiques  
**2BDM ARCHITECTES**  
Aile des Ministres Nord  
Château de Versailles - R.P. 834  
78008 VERSAILLES Cedex  
☎ 01 30 83 74 10  
mail : [frédéric.didier@2bdm.fr](mailto:frédéric.didier@2bdm.fr)

Ou son collaborateur (en priorité) :

Monsieur Christophe WAGNER  
☎ 01 42 26 84 17  
mail : [christophe.wagner@2bdm.fr](mailto:christophe.wagner@2bdm.fr)

Pour se rendre sur le site, les entreprises ayant pris rendez-vous s'adresseront impérativement s'adresser à :

M. Aymeric NICOL  
Ingénieur du Patrimoine  
UDAP 89  
☎ 03 86 52 38 84  
mail : [aymeric.nicol@culture.gouv.fr](mailto:aymeric.nicol@culture.gouv.fr)

Ou

M. Gérard JACQUET  
Ingénieur du Patrimoine  
CRMH de Dijon  
 03 80 68 50 84  
mail : [gerard.jacquet@culture.gouv.fr](mailto:gerard.jacquet@culture.gouv.fr)

M. Jean-Baptiste REZVOY  
Ingénieur du Patrimoine  
CRMH de Dijon  
 03 80 68 50 67  
mail : [jean-baptiste.rezvoy@culture.gouv.fr](mailto:jean-baptiste.rezvoy@culture.gouv.fr)

#### **Article 8 – Voies et délais de recours**

L’instance chargée des procédures de recours dans le cadre du présent marché est le Tribunal Administratif de Dijon, 22, rue d’Assas, B.P. 61616, 21016 DIJON Cedex,

Le délai de recours dont dispose le candidat non retenu au présent marché est de deux mois compter de la notification de la décision de rejet de son offre pour contester celle-ci devant le TA de Dijon. En outre, le candidat peut, jusqu’à la signature du marché par le représentant du Pouvoir Adjudicateur, introduire un référé pré contractuel sur le fondement de l’article L.551-1 du Code de Justice Administrative, devant le TA de Dijon.

Enfin, les concurrents évincés disposent également d’un délai de deux mois à compter de l’accomplissement des mesures de publicités informant de la conclusion du marché, pour contester la validité de celui-ci, devant le TA de Dijon.

L’instance chargée de la médiation, relative au présent marché est le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges en matière de marchés publics de Lyon. Le délai de recours dont dispose le candidat non retenu au présent marché est de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de son offre pour contester celle-ci devant le CCIRAL.

Le présent RC établi par le Maître d’Ouvrage



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **CERTIFICAT DE VISITE**

Je soussigné : Aymeric NICOL  
Gérard JACQUET  
Jean-Baptiste REZVOY  
Autre personne :

certifie que l'entreprise .....

Département : YONNE  
Localité : SENS  
Édifice : PALAIS ARCHIÉPISCOPAL – AILE DES ÉCURIES  
  
Opération : RESTAURATION DU CLOS ET DU COUVERT

Fait à SENS, le

(signature)

Les visites seront organisées par la maîtrise d'ouvrage, **sur rendez-vous**, aux dates et horaires suivants :

- Mardi 21 octobre entre 10h00 et 12h00
  - Mercredi 22 octobre entre 10h00 et 16h00
  - Mardi 28 octobre entre 14h30 et 16h00

#### **Certificat de visite à joindre impérativement au dossier de consultation**